



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET SUR  
L'INTERDICTION DE STATIONNER AU DROIT  
DES TRAVAUX DUR LE BD AMBROISE CROIZAT**  
Arrêté de Police N° 37-2022 (ST) du 25 avril 2022

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société ERT-TECHNOLOGIES  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
génie civil dans le cadre du déploiement du réseau SFR sur le Bd  
Ambroise Croizat .

**ARRETE**

- ARTICLE 1 Des travaux de génie civile dans le cadre du déploiement du réseau SFR sur le Bd Ambroise Croizat seront réalisés le mardi 03 mai 2022 face au N° 561 du Bd Ambroise Croizat.
- ARTICLE 2 Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.
- ARTICLE 3 **Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux est autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A le temps des travaux. Les véhicules de la société de transports de l'arrondissement de Douai resteront prioritaires sur la voie TCSP.**
- ARTICLE 4 La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.
- ARTICLE 5 Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- ARTICLE 6 La société ERT-TECHNOLOGIES exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 7 La société ERT-TECHNOLOGIES domiciliée 16 rue du Général Alain de Boissieu 75 741 Paris  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Fait à GUESNAIN, le 25 avril 2022

Le Maire,  
Maryline LUCAS

